

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

SÉANCE RÉGULIÈRE

(20 FÉVRIER 2002)

PROCÈS-VERBAL

1^{ÈRE} SÉANCE

DATE : Le 20 février 2002

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du Citoyen, Salle des Comités

PRÉSENCES : Membres

M. Marc Bureau, président, conseiller
Mme Denise Laferrière, conseillère
M. Alain Labonté, conseiller
M. Serge Forget, citoyen
M. Jean-François Gagné, citoyen
Mme Dominique Godbout, citoyenne
Mme Miriam Lynch, citoyenne
M. Benoit Mottard, citoyen
M. François Roy, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

M. Pierre Tanguay, directeur
M. Pierre Marcotte, chef de division, programmes et projets
M. David Leclerc, coordonnateur de programmes
M. Denis Colletterie, coordonnateur de programmes
M. André Croteau, chef de division, transactions immobilières

Autre

M. Pierre Phillion, conseiller district 7

ABSENCES MOTIVÉES :

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission, aux personnes ressources,
aux membres du Conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ère} SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2002

1. Ouverture et accueil des membres de la Commission

Le président ouvre l'assemblée à 17 h et souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté. On demande que la clôture des séances ne dépasse pas 21 h.

Quelques documents sont déposés soit :

- un dépliant explicatif sur le programme AccèsLogis;
- un document d'information générale sur le programme AccèsLogis;
- un document intitulé « Présentation de projets à la Commission permanente sur l'habitation » préparé par l'organisme Mon Chez-nous inc.;
- une liste des projets potentiels de logement social.

Deux sujets sont ajoutés à l'article Varia soit :

- a) Société Asticou;
- b) Programme AccèsLogis de la SHQ, volet 3.

3. Mandat de la Commission permanente sur l'habitation

R-CPH-02-01

Que cette Commission recommande au conseil de ratifier le mandat de la Commission permanente sur l'habitation à savoir :

- a) Administrer le fonds de logement social :
 - analyser et faire rapport au conseil sur l'état du besoin en logement abordable et de qualité adéquate;
 - collaborer avec les sociétés de logements et les organismes du milieu pour attribuer les subventions et autres crédits disponibles.
- b) Élaborer de concert avec les partenaires une politique de l'habitation et assurer le suivi de celle-ci dans tous les plans programmes et règlements mis en oeuvre par la ville :
 - analyser le stock de logement existant, vérifier son adéquation au marché et à l'évolution des besoins de la communauté;
 - promouvoir les meilleures formules pour assurer aux citoyens et citoyennes l'accès à des conditions d'habitat favorables à leur épanouissement.

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ière} SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2002

- c) assurer une régénération continue du stock d'habitation dans les quartiers établis par des actions ciblées de revitalisation urbaine :
- recommander au conseil les programmes et projets pour favoriser la remise en état des logements et la conservation du patrimoine et mettre en valeur le milieu environnant;
 - contribuer au maintien et à l'attrait des quartiers vieillissants auprès des divers segments de la clientèle par diverses actions.

4. Présentation des règles et des procédures de la Commission

Un document présentant les règles et procédures de la Commission permanente sur l'habitation est présenté. On insiste principalement sur la composition de la Commission, la durée du mandat des membres (ajouter un principe d'alternance), le poste de vice-président (e), le secrétariat, les personnes-ressources, la rémunération, le déroulement, le caractère et les dates de réunions, les conflits d'intérêts, le contenu des procès-verbaux et le suivi des recommandations.

On convient qu'un projet de résolution, relatif aux règles et procédures de la Commission, sera préparé et déposé au Conseil pour adoption.

R-CPH-02-02

Que cette Commission recommande au conseil d'accepter les nominations suivantes :

- que madame Denise Laferrière agisse à titre de vice-présidente de la Commission permanente sur l'habitation pour le terme commençant le 1^{er} mars 2002 au 31 décembre 2003;
- que monsieur Alain Labonté agisse à titre de vice-président de la Commission permanente sur l'habitation pour le terme commençant le 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005.

5. Présentation de la division Programmes et Projets et de son plan d'action

Le plan d'action relatif à l'habitation de la division programmes et projets du Service d'urbanisme est présenté aux membres. En résumé, ce plan d'action vise le suivi des dossiers des phases antérieures du PRVQ, l'identification des secteurs du P.R.Q., l'élaboration des modalités de ce programme, la mise en oeuvre du programme, l'élaboration de la politique d'habitation et la préparation des budgets des programmes de la prochaine année (2003).

On suggère que la ville de Gatineau examine la possibilité d'offrir « gratuitement » des terrains à certaines organisations en vue de susciter la réalisation de projets de construction de logements abordables. À ce chapitre, on cite en exemple l'ex-ville d'Aylmer.

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ère} SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2002

6. Orientation 2002 – Programme de revitalisation des vieux quartiers (P.R.V.Q.)

R-CPH-02-03

Que cette Commission recommande au conseil :

- de mandater le Service d'urbanisme afin que ce dernier prépare deux règlements modifiant le règlement 980 –98 de l'ex-ville de Gatineau et le règlement 2734 de l'ex-ville de Hull, établissant un programme de revitalisation des vieux quartiers et ce, dans l'esprit d'harmoniser les modalités d'application des programmes sans toutefois changer les secteurs admissibles;
- de maintenir la contribution municipale à ces programmes aux montants applicables en 2001 soit 200 000 \$ pour le secteur de Gatineau et 500 000 \$ pour le secteur de Hull;
- de tirer pleinement avantage des programmes de logements abordables et de revitalisation annoncés par le gouvernement et d'y consacrer au total 5,9 millions \$ pour l'horizon 2002 et 2003 soit la contribution attendue du milieu.

7. Signature d'une entente de partenariat Ville-SHQ, programme AccèsLogis

R-CPH-02-04

Que cette Commission recommande au conseil :

- de mandater le Service d'urbanisme afin que ce dernier dépose à la Commission permanente sur l'habitation une liste des critères de sélection des projets de logements communautaires qui seront utilisés par cette Commission avant leur envoi à la SHQ;
- d'autoriser la signature de l'entente du programme AccèsLogis avec la Société d'habitation du Québec en tant que « ville participante ».

8. Critères de sélection des projets de logements communautaires, programme Accèslogis

Afin de faire une bonne sélection des projets qui seront soumis dans le cadre du programme AccèsLogis, on présente une série de critères (sélection, accélération, autres). On suggère que les critères soient bonifiés (ex. offre d'achat accepté), complétés (ex. accès à des ressources d'accompagnement avant, pendant et après le projet, capacité de préserver les bâtiments), regroupés selon certaines catégories (ex. admissibilité, sélection, prise en charge, socio-économique, psychosocial, sans-abri, famille), calibrés (ex. pondération) et organisés.

On mentionne également qu'il ne faut pas viser seulement certaines catégories de personnes ou de familles et qu'il faut aussi éviter la ghettoïsation de certains secteurs de la ville.

Enfin, une nouvelle liste des critères sera acheminée à chaque membre de la Commission pour bonification et fera l'objet d'une recommandation au Conseil lors de la prochaine séance de la Commission.

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION
PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ière} SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2002

9. Correspondance et documents d'information

On suggère qu'un projet de résolution, demandant au gouvernement du Québec de bonifier le programme d'urgence de supplément au loyer, soit préparé et fasse l'objet d'une recommandation au Conseil lors de la prochaine séance de la commission.

On demande qu'une copie de l'étude sur la problématique du logement dans l'Outaouais urbain, préparé par Daniel Arbour & Associés, soit transmise à chacun des membres de la commission.

10. Date de la prochaine rencontre

La prochaine assemblée est fixée au mercredi 13 mars 2002 (à confirmer).

11. Varia :

a) Société Asticou :

On donne quelques informations sur le mandat, rôle et fonctionnement de la société Asticou. Cette Société a été fondée en 1985. Elle oeuvre dans le domaine du logement social et possède environ une centaine de logements. À la demande du Conseil municipal cette société doit être le plus autonome possible. Une réflexion sur l'avenir de la société sera amorcée au cours des prochains mois.

b) Programme AccèsLogis de la SHQ, volet 3 : projet pour sans-abri

On rappelle qu'actuellement la contribution du milieu est de 0 %. Il semble que le gouvernement souhaite demander dans le futur une contribution du milieu. On suggère que la Ville de Gatineau demande au gouvernement le maintien du statu quo.

c) Dumping sur les municipalités;

On mentionne que depuis plusieurs années le gouvernement du Québec donne aux municipalités de nouveaux pouvoirs, particulièrement en matière d'habitation, pas toujours accompagnés des ressources pour les exercer. On constate que ce phénomène va en s'accroissant. On suggère de réunir les éléments pour effectuer une analyse de ce phénomène de dumping vers les municipalités afin d'être en mesure de réagir éventuellement.

12) Clôture de la séance.

La séance se termine à 21 h.